

Cession définitive

de droits à paiement unique (DPU)

intervenant au plus tard le 15 mai 2008

en accompagnement d'une cession définitive de foncier

1

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA
au plus tard le 15 mai 2008

Règlements (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29/09/2003 et (CE) n° 795/2004 de la Commission du 21/04/2004 modifiés.
Décret n° 2006-1326 du 31 octobre 2006.

Les soussignés,

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

ADRESSE

ci-après « le Cédant » identifié par le n° PACAGE

et

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

ADRESSE

ci-après « l'Acquéreur » identifié par le n° PACAGE

Si l'Acquéreur est un GAEC ou une EARL
indiquer le nombre d'associés exploitants

Déclarent que par contrat de vente, conclu en date du avec date d'effet au

le Cédant, désigné ci-dessus, a cédé à l'Acquéreur précité, hectares, ares de terres agricoles⁽¹⁾, situées dans le département
hectares, ares de terres agricoles⁽¹⁾, situées dans le département

L'Acquéreur atteste avoir la qualité d'agriculteur au sens de l'article 2.a du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29/09/2003 modifié.

L'Acquéreur déclare que la SAU de son exploitation juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus est égale à hectares, ares.
Dans le cas où les terres agricoles et les droits à paiement unique (DPU), objet du présent contrat, seront mis à disposition d'une société, la surface à renseigner est celle exploitée par la société juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus (indiquer sa raison sociale), son n° PACAGE, et si la société est un GAEC ou une EARL, le nombre d'associés exploitants).

I. Ce contrat emporte cession définitive par le Cédant à l'Acquéreur qui l'accepte, d'un nombre de DPU au sens du règlement (CE) n° 1782/2003 du 29/09/2003 modifié, correspondant au plus au nombre d'hectares de terres agricoles⁽¹⁾ cédées au terme du contrat de vente de terres susvisé. Au-delà, les DPU transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPU sans foncier.

II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte page(s).

Les DPU issus de la réserve de droits ne peuvent pas être cédés pendant les 5 ans suivant leur attribution. Toutefois, dans certains cas, les DPU issus de la réserve peuvent faire l'objet d'un transfert (cochez la case correspondant à votre situation) :

fusion : les terres agricoles⁽¹⁾ mentionnées ci-dessus sont transférées au profit de l'Acquéreur, nouvelle exploitation constituée le issue de la fusion d'exploitations parmi lesquelles se trouve le Cédant.

scission : les terres agricoles⁽¹⁾ mentionnées ci-dessus sont transférées au profit de l'Acquéreur, nouvelle exploitation constituée le issue de la scission du Cédant.

transfert intégral d'exploitation entre conjoints : les terres agricoles⁽¹⁾ mentionnées ci-dessus sont transférées au profit de l'Acquéreur, conjoint du Cédant.

rachat par le fermier du foncier loué : les terres agricoles⁽¹⁾ mentionnées ci-dessus sont transférées au profit de l'Acquéreur qui exploitait auparavant ces terres en fermage.

III. Les parties conviennent que le prix de cession définitive des droits mentionnés au II. est intégré dans le prix stipulé dans ce contrat.

IV. Les DPU transférés au titre de ce contrat sont soumis à un prélèvement définitif au profit de la réserve. En règle générale, ce prélèvement définitif est de 3% de la valeur unitaire de chaque droit transféré. Le prélèvement est porté à 10% si, après l'agrandissement foncier, la surface exploitée par l'Acquéreur (ou sa société) dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral.

Toutefois, si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

L'Acquéreur reprend l'intégralité de l'exploitation du Cédant : le prélèvement est toujours de 3% même si le seuil d'agrandissement est franchi.

L'Acquéreur est un nouvel exploitant : le prélèvement est nul dans tous les cas.

L'Acquéreur est un nouvel installé : le prélèvement de 3% en dessous du seuil d'agrandissement ne s'applique pas ; le prélèvement de 10% au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

Il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : le prélèvement de 3% en dessous du seuil d'agrandissement ne s'applique pas ; le prélèvement de 10% au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

FAIT EN EXEMPLAIRES À

Le

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables.

Signature des deux parties précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

L'ACQUÉREUR

(1) Il s'agit des terres agricoles potentiellement admissibles à l'activation des DPU au sens de l'article 44.2 du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 modifié.

Liste des DPU transférés entre le 16 mai 2007 et le 15 mai 2008

Le Cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° PACAGE
L'Acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° PACAGE

Ce document est une annexe du :

- Modèle ❶ : « Cession de DPU avec terres ».

 Modèle ❷ : « Cession de DPU sans terres ».

 Modèle ❷ bis : « Cession de DPU sans terres à destination du nouvel exploitant des terres ».

 Modèle ❸ : « Cession de DPU sans terres suite à un transfert foncier avant le 15 mai 2006 ».

 Modèle ❹ : « Mise à disposition de DPU ».

Signé le

L'identification des DPU transférés est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1^{ère} page de la dernière lettre de notification reçue par le cédant.

**NOMBRE DE DPU
TRANSFÉRÉS**
IDENTIFICATION DES DPU « JACHÈRE » ET « NORMAUX » TRANSFÉRÉS

	Type (jachère ou normaux)	Valeur unitaire (€)	Origine (historique ou réserve)	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU (si celui-ci est différent du cédant)	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Signature des deux parties précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

L'ACQUÉREUR

Annexe

Liste des DPU spéciaux transférés entre le 16 mai 2007 et le 15 mai 2008

Le Cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° PACAGE

L'Acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° PACAGE

Ce document est une annexe du :

- Modèle ❶ : « Cession de DPU avec terres ».
- Modèle ❷ : « Cession de DPU sans terres ».
- Modèle ❷ bis : « Cession de DPU sans terres à destination du nouvel exploitant des terres ».
- Modèle ❸ : « Cession de DPU sans terres suite à un transfert foncier avant le 15 mai 2006 ».
- Modèle ❹ : « Mise à disposition de DPU ».

Signé le

L'identification des DPU transférés est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1^{ère} page de la dernière lettre de notification reçue par le cédant.

NOMBRE DE DPU
TRANSFÉRÉS

IDENTIFICATION DES DPU « SPÉCIAUX » TRANSFÉRÉS

	Valeur unitaire (€)	Origine (historique ou réserve)	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU (si celui-ci est différent du cédant)	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation (en UGB)	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Signature des deux parties précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

L'ACQUÉREUR

Annexe

Liste des DPU historiques devenus réserve, transférés entre le 16 mai 2007 et le 15 mai 2008 avec renonciation à leur composante réserve

Le Cédant	
NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE	
N° PACAGE	<input type="text"/>
L'Acquéreur	
NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE	
N° PACAGE	<input type="text"/>

Ce document est une annexe du :

- Modèle ❶ : « Cession de DPU avec terres ».
- Modèle ❷ : « Cession de DPU sans terres ».
- Modèle ❷bis : « Cession de DPU sans terres à destination du nouvel exploitant des terres ».
- Modèle ❸ : « Cession de DPU sans terres suite à un transfert foncier avant le 15 mai 2006 ».
- Modèle ❹ : « Location de DPU ».
- Modèle ❺ : « Bail suite à une convention de mise à disposition auprès de la SAFER ».

Signé le

L'identification des DPU historiques devenus réserve transférés est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1^{ère} page de la dernière lettre de notification reçue par le cédant.

NOMBRE DE DPU TRANSFÉRÉS	IDENTIFICATION DES DPU « JACHÈRE » ET « NORMAUX » HISTORIQUES DEVENUS RÉSERVE TRANSFÉRÉS								
	Type (jachère ou normaux)	Valeur unitaire (€)	Origine	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature des deux parties précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ». Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT déclare renoncer au profit de la réserve, à partir de la campagne 2008, à la totalité de la composante réserve de chacun des DPU identifiés dans le tableau ci-dessus.

L'ACQUÉREUR déclare accepter que les DPU qui lui sont transférés soient ramenés à leur valeur historique, diminuée, le cas échéant, des prélèvements mentionnés au IV.

Signature

Signature

Annexe

Liste des DPU spéciaux historiques devenus réserve, transférés entre le 16 mai 2007 et le 15 mai 2008 avec renonciation à leur composante réserve

Le Cédant	
NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE	
N° PACAGE	<input type="text"/>
L'Acquéreur	
NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE	
N° PACAGE	<input type="text"/>

Ce document est une annexe du :

- Modèle ❶ : « Cession de DPU avec terres ».
- Modèle ❷ : « Cession de DPU sans terres ».
- Modèle ❷bis : « Cession de DPU sans terres à destination du nouvel exploitant des terres ».
- Modèle ❸ : « Cession de DPU sans terres suite à un transfert foncier avant le 15 mai 2006 ».
- Modèle ❹ : « Location de DPU ».
- Modèle ❺ : « Bail suite à une convention de mise à disposition auprès de la SAFER ».

Signé le

L'identification des DPU historiques devenus réserve transférés est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1^{ère} page de la dernière lettre de notification reçue par le cédant.

NOMBRE DE DPU
TRANSFÉRÉS

IDENTIFICATION DES DPU « SPÉCIAUX » HISTORIQUES DEVENUS RÉSERVE TRANSFÉRÉS

	Valeur unitaire (€)	Origine	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU	Activation en 2006 <small>(rayer la mention inutile)</small>	Activation en 2007	Contrainte d'activation (en UGB)	% Betterave	% Chicorée
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON		<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON		<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON		<input type="text"/> %	<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	RÉSERVE	<input type="text"/>	VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON		<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

Signature des deux parties précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT déclare renoncer au profit de la réserve, à partir de la campagne 2008, à la totalité de la composante réserve de chacun des DPU identifiés dans le tableau ci-dessus.

L'ACQUÉREUR déclare accepter que les DPU qui lui sont transférés soient ramenés à leur valeur historique, diminuée, le cas échéant, des prélèvements mentionnés au IV.

Signature

Signature